



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

artisanat

Question écrite n° 36975

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur l'initiative « La Semaine de l'artisanat ». Il souhaiterait savoir s'il entend encourager le développement de telles campagnes institutionnelles et thématiques qui concourent à donner aux métiers de l'artisanat l'image moderne et dynamique qui traduit leur réalité.

Texte de la réponse

Le ministère délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation encourage toutes les manifestations professionnelles permettant de mieux connaître les métiers de l'artisanat. C'est ainsi qu'a été présenté le 7 avril 2004 avec la Confédération nationale de la boulangerie-pâtisserie française le principe de la « Fête du pain », dans toute la France du 10 au 16 mai 2004. De même les « Journées des métiers d'art » pour leur seconde édition en octobre 2004 feront découvrir la richesse et l'inventivité de ces métiers. Toutes les informations qui peuvent être données au cours de telles rencontres avec les professionnels permettent de donner aux jeunes une meilleure image des métiers artisanaux et de les orienter utilement. L'État participe au développement des campagnes promotionnelles par le biais de subventions à différentes organisations. Néanmoins, il est préférable que les professionnels prennent en charge eux-mêmes l'image qu'ils souhaitent donner de leur secteur. Par exemple, le Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat (FNPCA), établissement public administratif dont la vocation est la promotion d'actions de communication à caractère national en faveur de l'artisanat, perçoit des ressources constituées par la majoration de 10 % du montant du droit fixe prévu par l'article 1601 du code général des impôts voté chaque année par le Parlement pour financer les chambres de métiers. Les représentants des professionnels sont majoritaires au sein du conseil d'administration qui décide des campagnes nationales de communication de l'image de l'artisanat. Ainsi, chaque artisan contribue-t-il à la mise en oeuvre de campagnes nationales telles que celles ayant permis de faire connaître le slogan « L'artisanat, première entreprise de France ».

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36975

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2004, page 2832

Réponse publiée le : 1er juin 2004, page 4102